



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE

DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE DIRIGEANTS - 2021/2022

COMITÉ RÉGIONAL COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CLUB

CADRE TECHNIQUE OFFICIEL ORGANISATEUR PRO AGENT SPORTIF

Avez-vous déjà été licencié(e) auprès de la FFBoxe

(cochez la case correspondante)

- Non
 Oui (à quel titre)

*Saison.....

A transmettre au Club avec une photo d'identité, une photocopie de pièce d'identité et le montant de la cotisation.

*LICENCE N° :
*CIVILITÉ : M. Mme
*NOM NAISSANCE :
*1ER PRÉNOM : | NOM MARITAL.....
*NÉ(E) LE : ___/___/___ *A(VILLE) C.Post. (si FR).....
*NATIONALITÉ : *PAYS NAISS.....
*NATURALISÉ(E) : ___/___/___ N°

Photo

Complétez ici en majuscules les informations à mettre à jour
▲ **ADRESSE TRÈS EXACTE ET LISIBLE**
*LIEU DIT :
*N° BÂTIMENT : *ESCALIER *APPARTEMENT
*N° : *RUE
*CODEPOSTAL : *VILLE
TÉLÉPHONES & E-MAIL
*DOMICILE : *PORTABLE :
*TRAVAIL : *FAX :
*E-MAIL :

CLUB AFFILIÉ (en toutes lettres).....

*Pour les cadres techniques, avez-vous un contrat avec un(e) boxeur(se) professionnel(le) Oui Non

(Cochez la case correspondante)

Dirigeant

Cadre technique

Officiel

Licence sollicitée

Nom de l'Association

Je DEMANDE à être admis(se) comme membre de la Fédération Française de Boxe et je sollicite la délivrance d'une licence pour le poste ci-dessus. Je M'ENGAGE à respecter les règlements et code sportif de la Fédération Française de Boxe dont je déclare avoir pris connaissance. Je CERTIFIE l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information (résumé des garanties accompagnant la présente demande) relative aux Garanties de base et de celle du contrat complémentaire SPORTMUT.

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFBoxe, font l'objet d'un traitement informatique par la fédération aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités et à la FFBoxe. Pour les dirigeants, éducateurs sportifs, encadrants via un diplôme fédéral ou professionnel, organisateurs pro, elles font également l'objet d'une vérification automatisée par les services de l'état via la plateforme dédiée "Si honorabilité", la consultation du FJJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie à ce titre des droits mentionnés ci-dessous.

Date ___/___/___

Signature obligatoire du postulant ou du détenteur de l'autorité parentale

LES MENTIONS PRÉCÉDÉES D'UN "▲" SONT OBLIGATOIRES SANS ELLES VOTRE DEMANDE NE SAURAIT ÊTRE TRAITÉE

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données à caractère personnel que vous confiez à la responsabilité de la FFB, font l'objet de traitements informatisés pour la gestion d'affiliations, de demandes de licences (spécifiques au type/à la fonction : pratiquant ou non, pros, dirigeant, officiel, cadre technique, représentant de mineur, médecin etc), les autorisations anti-dopage, la vérification de non contre-indication médicale à la pratique (y compris Vigi-Commotions), les souscriptions d'assurances, des envois d'abonnements, de propositions commerciales. Au titre du RGPD, vous disposez des droits suivants : droit d'opposition, droit d'accès et de rectification, et pour des cas ou motifs limitativement énumérés, droit à l'effacement ou à la limitation du traitement ; vous disposez par ailleurs d'un droit à la portabilité de vos données et du droit de définir des directives relatives à leur sort en cas de décès.



Réservé Club/CR/FFB ▲

Date saisie ___/___/___

Bordereau n°

CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE JUGE ARBITRE :

1 - Avoir validé les examens de juge-arbitre

2 - A partir de 65 ans, obligation de se soumettre,

- À la licence des 65 ans à un examen cardio-vasculaire avec ECG, et épreuve d'effort (à renouveler tous les deux ans)
- À un examen ophtalmologique, attestant d'une vision correcte, (obligation de port de lentilles de contact à partir d'une vision inférieure ou égale à 3/10°, sur l'œil le moins bon). A renouveler tous les deux ans
- À un examen médical classique (tous les ans) avec recherche

D'une aptitude physique :

- pas d'atteinte neurologique (séquelles d'AVC, de maladies neurologiques dégénératives,- pas de trouble de la parole, comitalité)
- pas d'atteinte virale en évolution (biologie hépatite B et C, HIV),

D'une aptitude psychique : capacité à raisonner, absence de trouble du comportement.

ANTECEDENTS PERSONNELS

Médicaux.....

Fracturaires.....

Chirurgicaux.....

ANTECEDENTS D'HOSPITALISATION

.....

ANTECEDENTS FAMILIAUX

VASCULAIRES

NEUROLOGIQUES

VACCINATIONS : date

DT Polio ___/___/___ Hépatite B ___/___/___ TA Pouls

PRISE DE MEDICAMENTS

.....

Il vous est rappelé que vous devez vous présenter avant chaque gala au médecin de ring, pour faire vérifier votre TA, et votre état de santé.

Je, soussigné docteur en médecine, CERTIFIE, que.....

..... ne présente aucune contre-indication à la pratique de juge arbitre de combats de boxe

anglaise.

Délivré à le ___/___/___

Cachet et n° RPPS

Signature du médecin

**CERTIFICAT MÉDICAL de NON CONTRE-INDICATION
à L'ARBITRAGE des COMBATS de BOXE
ou à L'ENSEIGNEMENT de la PRATIQUE de la BOXE**

Pour les officiels dès l'âge de 65 ans, examens médicaux à fournir : visite médicale avec aptitude physique (CI maladies neurologiques), et psychique, à la pratique de l'arbitrage + un examen ophtalmologique (obligation du port de lentilles de contact à partir d'une vision inférieure ou égale à 3/10 sur l'oeil le plus mauvais + ECG d'effort.

Je, soussigné docteur en médecine, **CERTIFIÉ**,
que..... ne présente aucune contre-indication à l'ARBITRAGE ou à
l'ENSEIGNEMENT de la Boxe.

Observations éventuelles :

Délivré à le ____ / ____ / ____

Signature du médecin

Cachet du médecin indiquant nom et adresse obligatoire

GARANTIES LICENCE-ASSURANCE 2021/2022 (Document non contractuel)

Les licenciés évoluant au sein des organismes déconcentrés (Ligues, Comités, Clubs, Associations, ...) de la Fédération Française de Boxe sont couverts dans le cadre des activités (compétition, rencontre amicale, entraînement, stage...) pratiquées au sein de ceux-ci pour les risques suivants :

• **INDIVIDUELLE ACCIDENT** (accord collectif n° 2082 souscrit auprès de la Mutuelle des sportifs.)

- Frais de soins de santé : 200 %
- Forfait hospitalier : 100 %
- Prothèses dentaires : 300 €
- Optique : 300€
- Capital santé de 6 097,96€ par accident (dépassements d'honoraires, prestations hors nomenclature Sécurité Sociale, chambre particulière, ...)
- Capital Décès : 15 500€ | Capital Invalidité : 70 000€ pour 100% d'IPP - (31 000€ accident hors sport).
- Garanties optionnelles : Possibilité de bénéficier de garanties complémentaires (Indemnités Journalières, Décès, Invalidité) du régime de base, en souscrivant au contrat «SPORTMUT BOXE».

• **ASSISTANCE RAPATRIEMENT** (garanties souscrites auprès de Mutuaide Assistance)

En cas d'accident ou de maladie graves, prise en charge du transport de la victime jusqu'à son domicile ou jusqu'à l'hôpital le plus proche de son domicile par le moyen le plus approprié.

« MDS ASSISTANCE » : Tél. : 01.45.16.65.70 / Fax. : 01.45.16.63.92 - Mail : assistance@mutuaid.fr

• **RESPONSABILITE CIVILE & DEFENSE PENALE / RECOURS** : garanties souscrites auprès de la MAIF.

Je soussigné | ou représentant légal..... déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des notices d'information aux garanties de base attachées à ma licence qui sont également consultables sur le site internet de la FFBoxe, ainsi que du bulletin d'adhésion «SPORTMUT» permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance «accidents corporels de base» auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le licencié est libre de souscrire une assurance auprès de la Mutuelle des Sportifs, d'un autre assureur ou de ne pas s'assurer.

Je déclare avoir été informé que la souscription d'une assurance individuelle accident ou d'une garantie complémentaire ne sont pas obligatoires mais néanmoins fortement conseillés.

Vous devez IMPERATIVEMENT COCHER OUI ou NON pour chacune des deux options suivantes au risque de voir la demande de licence refusée

Garantie de base Individuelle Accident

- OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie «Individuelle Accident» comprise dans ma licence «**INDIVIDUELLE DIRIGEANTS**»
- NON**, je renonce à bénéficier de la garantie «Individuelle Accident» et donc à toute couverture en cas d'accident corporel. (Coût remboursé en cas de refus : 1,49€ pour toutes les catégories. Dans ce cas envoyer une copie de cette demande de licence à la Mutuelle des Sportifs-2/4 rue Louis David -75782 Paris Cedex 16).

Garanties complémentaires «SPORTMUT BOXE»

- OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription correspondant et en le retournant à la Mutuelle des Sportifs en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.
- NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.



0.800.15.2000



www.afld.fr/vidal.php